



MEMO DU TRI

Trier ses déchets, un jeu d'enfants !

LE TRI SELECTIF

Pas d'hésitation : si c'est un emballage, je le trie !

Emballages en papier, carton, plastique et métalliques



Vides – Aplatis

En vrac

(non emboîtés
les uns dans les autres)

Y compris : barquettes
en polystyrène ou en plastique
ayant contenu des aliments



Astuces

- **Je n'emboîte pas les emballages !**

Deux emballages emboîtés ne peuvent pas être séparés au centre de tri et ne seront donc pas recyclés.

- **J'aplatis les bouteilles, briques, cartons et cartonnettes !**

- **Je ne jette aucun objet dans mon sac de tri !**

Les objets ne peuvent pas être triés, ni recyclés. En déposant un objet dans mon sac de tri, j'augmente la part de déchets non recyclables dans le tri, qui coûte cher.

- **Je vide les emballages, mais je ne les lave pas !**

Inutile de gaspiller l'eau pour laver les emballages, il suffit de bien les vider pour éviter de souiller les autres déchets recyclables contenus dans mon sac de tri.

LES ERREURS DE TRI ...

Définition ?

Il s'agit des déchets déposés dans le sac de tri, mais qui ne sont pas recyclables :

- objets en plastique autres que des emballages : jouets, caquettes, bassines, cassettes vidéo, CD, matériel scolaire ou de bureau, etc
- objets du quotidien : brosses à dents, rasoirs, briquets, parapluies, serpillères, etc
- vaisselle en verre, plastique et porcelaine
- nourriture emballée
- emballages non vidés
- mégots de cigarette
- morceaux de bois ou de verre
- couches (enfants et adultes).

Ces déchets vont **dans le bac gris**



Coût ?

En 2017, elles représentent 322 tonnes, soit **19 kilos par foyer**

→ **Soit 3 € par famille !**

LES BIODECHETS

Cartons et papiers souillés ou gras, essuie-tout, mouchoirs en papier, restes de repas, épluchures, os, arêtes, crustacés, coquillages, sachets de thé, marc et dosettes de café (sans plastique ni métal), cendres froides, paille des petits animaux, litière végétale ... Ces déchets sont compostés.

Utilisez uniquement des sacs biodéchets compostables dans votre bac brun.



Hors tonte, branchages et tailles : à déposer en déchèteries.

LE VERRE

Bouteilles, canettes, bocaux en verre ... **Tous les emballages en verre** sont à déposer dans les bornes à verre.

Sans couvercles, ni bouchons.

Le verre se recycle à l'infini.



Important ! Les produits toxiques, dangereux, d'entretien de véhicules et jardins, de bricolage, de décoration, les huiles, les piles et les ampoules sont à déposer en déchèteries, et non dans la poubelle grise.



ATTENTION
TOUS LES EMBALLAGES
DOIVENT ÊTRE
VIDES

VIDES
ET NON
IMBRIQUÉS

À RECYCLER

À RECYCLER

EMBALLAGES EN VERRE

Sans les couvercles,
ni bouchons



BOUTEILLES
EN VERRE



POTS ET BOCAUX
EN VERRE



EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL, PAPIER-CARTON



PAPIRS
EMBALLAGES
ET BRIQUES
EN CARTON



BOUTEILLES
ET FLAONS
EN PLASTIQUE



TOUS LES
AUTRES
EMBALLAGES
EN PLASTIQUES

EMBALLAGES EN MÉTAL



À JETER

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

EMBALLAGES
NON VIDES



OBJETS
JOUETS



COUCHES
LINGETTES
COTONS
IMPRÉGNÉS



VAISSELLES EN VERRE
EN PORCELAINE
OU EN PLASTIQUE



MÉGOTS DE
CIGARETTE



DÉCHETS
NON
RECYCLABLES



À RECYCLER

BIODÉCHETS



CARTONS
SOUILLÉS



MOUCHOIRS
ESSUIE-TOUIT



CRUSTACÉS
COQUILLAGES
COQUILLES D'OEUF



ÉPLUCHURES
RESTES
ALIMENTAIRES
COQUILLES, OS



SACHETS
DE THÉ
DOSETTES
DE CAFÉ



SCIURE
CENDRES DE
BOIS FROIDES



TAILLES, TONTES,
BRANCHAGES
INTERDITS



CHEZ VOUS, TOUS
LES EMBALLAGES
SE TRIENT